

Abscence injustifiée aprés arret de travail

Par skeetycool, le 17/10/2013 à 21:44

Bonjour en arrêt depuis plusieurs mois j' aurais du réintégrer la fonction publique territorial(mairie) dont je depend. Or lors de la 2 ieme visite au medecin du travail j'ai omis ce rendez vous et l'on ma pas plus reconvoqué pour autant en aout. Mon médecin m' avais arrêté jusqu'au mois de septembre. Ma rémunération a donc été suspendue et ma situation étant catastrophique je n'ai pu réintégrer et ne le souhaite plus a ce jour pour des raisons personnelles et financières. Démission ou licenciement? Pouvez vous m'aiguiller afin de trouver un arrangement amiable afin de percevoir des indemnités de chômage afin de redémarrer dans ma vie professionnelle. En vous remerciant par avance. Salutations distinguées.

Par P.M., le 18/10/2013 à 18:21

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Mais je doute fort que l'employeur vous trouve une solution amiable pour vous indemniser ensuite pendant la période de chômage...